

AMENAGEMENT EPREUVES DNB / CFG

jeudi 14 novembre 2019, par [BARBIER Patricia](#)

la demande d'aménagements d'épreuves à l'examen du DNB ou CFG s'effectue obligatoirement en ligne par les parents de l'élève concerné

Les élèves candidats au Brevet des collèges ou Certificat de Formation Générale, et, en situation de handicap peuvent prétendre à bénéficier d'aménagements d'épreuves pour l'examen.

Les responsables légaux souhaitant effectuer une demande d'aménagement pour leur enfant doivent obligatoirement effectuer cette demande en ligne en se connectant à l'application AMEX.

Les demandes doivent impérativement être saisies avant le 20 décembre 2019.

En pièces jointes le tutoriel d'aide à la saisie pour les familles et la note détaillée concernant les modalités de dépôt de la demande sur l'application AMEX.

P.-S.

Un ordinateur avec accès internet est disponible au collège pour les familles qui le souhaiteraient aux horaires de bureau.

Les familles peuvent également trouver de l'aide en appelant pour cette saisie en appelant la DSDEN (service des examens). Standard de la DSDEN : 04.90.27.76.00